



(Version 0a)

FR

# *2026 INTERNATIONAL ART CONTEST*

## *Mondorf-les-Bains / Luxembourg*

### PRESENTATION & REGLEMENT

**GRAND AIR\*Culture** : Création, développement et mise en œuvre d'évènements culturels.

L'association GRAND AIR asbl, structure à but non lucrative présidée par Jean-Claude Ludwig, développe des idées originales dans le domaine de l'événementiel, du sport, de la culture et de l'art. Elle est située au cœur de l'Europe, aux pays des 4 frontières France, Luxembourg, Belgique et Allemagne.

---

Le thème de cette exposition

*- FEMMES, je vous aime -*

### **Article 1. PRESENTATION DE L'EVENEMENT.**

Cette exposition, qui rassemblera un ensemble d'artistes ayant réalisés des œuvres autour du thème de la femme, intéressera un large public.

L'évènement mis en place sera **d'envergure internationale** et visible dans **un lieu d'exception** qui est le **CASINO 2000 à Mondorf-les-Bains / Luxembourg**, situé à 20 km de Thionville / France. IL sera très largement relayé dans les médias nationaux et internationaux pour promouvoir l'exposition et les artistes.

---

### **Article 2. REGLEMENT DE L'EXPOSITION.**

Cette édition de l'**INTERNATIONAL ART CONTEST 2026** est ouverte à tous les artistes professionnels ou amateurs, de toute nationalité.

Tous pourront présenter une ou des **œuvres créatives, originales et de qualité** sur le sujet retenu pour cette édition.

L'artiste pourra proposer à l'organisation une ou plusieurs œuvres.

**L'œuvre d'art peut représenter une femme debout, assise, en action, ..., en pied, à mi-corps, en buste, de profil, ..., individuelle, en groupe, ou dans un environnement spécifique ... .**

Cet évènement s'adresse aux œuvres d'art **dans les catégories suivantes : peinture, dessin, photographie, sculpture, gravure, caricature, techniques mixtes, arts décoratifs sur tout support (textile, verre, bois, pierre, métal, céramique, mosaïque, papier ou autres matières).**

Les œuvres seront exposées **du vendredi 09 octobre au dimanche 25 octobre 2026**, soit pour une durée de 17 jours.

---

### **Article 3. APPEL A CANDIDATURE.**

L'exposant ne pourra présenter que des **productions personnelles**. Aucune reproduction ne sera admise. Les copies, les plagiat et les travaux de stages décelés seront exclus.

Une sélection des œuvres se fera sur dossier après envoi de photographies des productions ainsi que d'un descriptif succinct (année de création, titre et historique).

Pour participer à l'exposition, l'artiste devra **remplir le formulaire de candidature** et joindre à celui-ci un **visuel de bonne qualité d'une ou de ses œuvres** ainsi qu'une **photo d'identité (format jpg)** (pour publication dans le catalogue de l'exposition).

L'artiste devra noter sur le bulletin d'inscription la valeur de l'œuvre. Les objets ne devront pas comporter de mention de prix au dos.

Nous attirons votre attention sur l'importance de nous communiquer toutes les informations, les dimensions et les poids de vos œuvres afin qu'elles puissent être **mises en valeur** lors de leur exposition par le scénographe, et auprès des médias.

Dès réception des formulaires complétés et des pièces jointes, l'association **GRAND AIR\*Culture** confirmera par e-mail l'admission du dossier pour les sélections.

**Les œuvres nous seront expédiées avec ou sans châssis et avec ou sans encadrement.**

---

#### **Article 4. CRITERES DE SELECTION.**

Chaque œuvre est soumise à un jury de sélection. Celle-ci se fera par un comité composé de membres de **GRAND AIR\*Culture** et de professionnels internationaux des métiers d'art. Elle se fera sur des **critères d'originalité, de créativité et de qualité** des réalisations présentées.

Après délibération, le comité d'organisation fera part par communiqué aux artistes des œuvres retenues ou non. Un numéro d'enregistrement sera délivré par œuvre.

La décision du comité étant souveraine, nul ne pourra la contester, elle sera acceptée en tant que telle.

---

#### **Article 5. DROITS D'INSCRIPTION (uniquement pour les œuvres retenues, sélectionnées)**

Après le communiqué acceptant le ou les œuvres, avec un numéro d'enregistrement, l'artiste devra pour participer s'acquitter d'un **droit d'inscription total de 200 €uros par dossier**, pour une ou plusieurs œuvres.

Les œuvres devront comporter au dos une inscription mentionnant le nom et le prénom ainsi que le titre du tableau figurant sur la feuille d'inscription.

Pour les exposants qui le souhaiteraient ; l'organisation a la possibilité de confectionner un châssis sur place : 50 €uros par œuvre. Les œuvres sans châssis devront nous parvenir avant la date limite afin de nous permettre de commander les châssis. Nous contacter pour la deadline. Les œuvres seront retournées à l'artiste comme reçues, avec ou sans châssis.

Les modalités de paiement de l'inscription et les frais de châssis éventuel(s) seront à effectuer par virement bancaire (IBAN en annexe) à l'ordre de « Grand Air » (voir tableau des opérations en annexe). La réception du virement confirmera l'inscription.

## **Article 6. AWARD GRAND AIR 2026 "INTERNATIONAL ART CONTEST 2026"**

Ces prix auront pour but de révéler et **promouvoir des artistes talentueux** en leur donnant la possibilité d'évoluer dans le marché de l'art contemporaine internationale. Ces **prix seront dotés de 3 (trois) bourses** en numéraire versées sans condition aux lauréats dont le montant et les modalités de versement sont indiqués ci-après.

- Un premier prix d'un montant de **1500 (mille cinq cents) euros**.
- Un second prix d'un montant de 1000 (mille) euros.
- Un troisième prix d'un montant de 500 (cinq cent) euros.

Le jury de ces Awards est désigné par **GRAND AIR\*Culture**. Les membres du jury pourront être des critiques, des personnalités, des journalistes et des partenaires de l'organisation.

Les résultats des **AWARDS GRAND AIR 2026** seront communiqués aux lauréats par mail ainsi que sur les réseaux sociaux.

Les prix récompensant les lauréats seront payables dans les 30 (trente) jours suivant la clôture de l'exposition par virement sur le compte bancaire du lauréat, ouvert auprès d'un établissement financier situé dans son pays de résidence légale.

Conformément à la réglementation en vigueur, la dotation ne pourra pas être versée en espèces.

---

## **Article 7. EXPOSITION & VENTE.**

L'artiste désirant vendre nous indiquera si son ou ses œuvres **peuvent être vendue(s)** lors de l'exposition. L'œuvre ne sera disponible pour l'acheteur qu'à la fin de l'exposition.

Après le premier contact avec le futur acheteur, l'organisateur prendra immédiatement attache avec l'artiste.

L'association prélèvera une **commission de 20 % sur le montant de la vente** et adressera à l'artiste le règlement de la vente dans les 30 (trente) jours suivant la clôture de la manifestation.

### **Article 8. ASSURANCE SUR L'EXPOSITION.**

La sécurité des œuvres confiées sera assurée par le *CASINO 2000*, pour l'édition 2026. Ce **lieu est protégé et gardé** par du personnel qualifié et par de la vidéo-surveillance **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7** ainsi que par les permanences du personnel de l'organisation pendant les heures de visites (14h00 à 20h00).

---

### **Article 9. TRANSPORTS DES OEUVRES.** (Expédition et retour)

Le transport des œuvres sélectionnées pour l'exposition sera **à la charge de l'artiste** du lieu de l'atelier de celui-ci jusqu'au siège de l'association (18, rue du Fort F.57970 Basse-Ham). Pour les envois depuis les pays hors CEE, l'adresse d'un transitaire en douane vous sera éventuellement communiquée.

Les œuvres doivent arriver emballées de façon appropriée (éléments renforcés, rouleaux rigides, ...).

L'association confirmera à l'artiste, par e-mail, la réception du colis.

L'équipe *GRAND AIR*, organisatrice de l'évènement ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuelles dégradations survenues lors des transports.

Sur information de l'organisation (lieu et date de l'enlèvement), l'artiste devra, pour le retour de son ou de ses œuvres, se charger du contact initial avec son transporteur et en indiquer les coordonnées. Le coût du transport retour reste à la charge de l'artiste.

Le retour des œuvres se fera **obligatoirement** vers l'adresse du lieu de départ.

---

### **Article 10. PUBLICITE ET COMMUNICATION.**

Les relations Presse et publiques seront assurées par *GRAND AIR\*Culture* et ses partenaires.

**L'association et les partenaires** assureront la communication, la publicité de l'évènement par voie de presse nationale et hors frontières ; par radio, télévision, affiches, flyers, panneaux de publicité, cartons d'invitation, site internet et réseaux sociaux. Il est conseillé aux exposants de faire également leur propre publicité sur leurs réseaux sociaux.

Les **artistes accordent** à l'organisation et à ses partenaires **un droit de reproduction** gracieux et sans limitation de durée des informations présentées dans leur dossier d'inscription et dans toutes leurs correspondances à des fins de promotion sur tous supports électroniques ou non.

Pour les différents supports de communication, l'artiste rédigera un texte de quelques lignes qui parlera de lui, et qui lui ressemble accompagné de sa photo d'identité ainsi qu'un texte de présentation de chaque œuvre complété de sa photo.

---

### **Article 11. INFORMATIONS & CONDITIONS GENERALES.**

Les données personnelles et les images expédiées seront utilisées uniquement pour des buts liés au *INTERNATIONAL ART CONTEST 2026*

Les données des participants comme les images de leurs œuvres ne seront pas vendues à des tiers.

En cas de force majeure, le Comité d'Organisation de la manifestation se réserve le droit d'annuler l'exposition sans préavis. Seul le droit d'inscription sera retourné. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties.

Droit applicable. Le présent règlement est soumis au droit français. Toutes contestations susceptibles de naître entre l'Organisation, les partenaires et le(s) exposant(s) seront soumises aux tribunaux judiciaires compétents de la Moselle / France.

Le présent Règlement étant traduit dans plusieurs langues depuis le français, la version en français est considérée comme la version de référence en cas de contestation ou d'erreur de traduction éventuelle.

**Le fait de participer à l'exposition implique l'entière acceptation, sans réserve, du présent règlement.**

**La demande d'inscription sera prise en compte dès réception du versement du droit d'inscription.**

Les artistes devront **remplir leur dossier de candidature**, avec les renseignements et pièces jointes (en format jpg) par le formulaire du site [www.grandair.fr](http://www.grandair.fr)

Le dossier de candidature peut être rédigé dans la langue maternelle du candidat.

**Informations & Contact :**

[info@grandair.fr](mailto:info@grandair.fr)

## **ANNEXES.**

### **A. CALENDRIER DES OPERATIONS.**

<i>Clôture des candidatures :</i>	<i>Mercredi 15 juin 2026</i>
<i>Annonce des œuvres retenues :</i>	<i>Vendredi 22 juin 2026</i>
<i>Date limite de réception des inscriptions :</i>	<i>Lundi 29 juin 2026</i>
<i>Réception des œuvres :</i>	<i>du lundi 21 septembre au jeudi 01 octobre 2026</i>
<i>Vernissage de l'exposition :</i>	<i>Vendredi 09 octobre 2026</i>
<i>Sélection et proclamation des Awards :</i>	<i>Dimanche 25 octobre 2026</i>
<i>Dernier jour et clôture de l'évènement :</i>	<i>Dimanche 25 octobre 2026</i>

### **B. MODALITES DE PAIEMENT DE L'INSCRIPTION.**

Les modalités de paiement de l'inscription et les frais de chassis éventuel(s) sont à régler par :

- **Virement bancaire sur le**

**Compte IBAN : FR76 1027 8051 0100 0440 0324 573**

**SWIFT-BIC : CMCIFR2A**

**BANK : CCM YUTZ ET ENVIRONS**

**Au nom de : GRAND AIR**

Veillez indiquer dans le virement, dans l'espace réservé au motif, le même nom et prénom de l'exposant et le numéro d'enregistrement donné lors de la confirmation de l'admission du dossier.

### **C. CERTIFICAT DE PARTICIPATION.**

Chaque exposant aura le plaisir de recevoir un certificat de participation avec le retour de son ou ses œuvres ainsi qu'un catalogue de l'évènement.